

# Les méthodes d'évaluation de la qualité en ESSMS : Regards croisés

---

## Public

Professionnels du secteur médico-social impliqués dans la démarche qualité, qui ont pris connaissance du référentiel d'évaluation de la qualité HAS et qui souhaitent :

En savoir plus sur les méthodes, se servir des méthodes d'évaluation HAS de la qualité pour se préparer à l'évaluation, initier une démarche d'autoévaluation basée sur les 3 méthodes.

---

## Prérequis

Avoir pris connaissance du référentiel d'évaluation de la qualité HAS.

---

## Objectifs

Connaître et expérimenter les méthodes : Accompagné traceur, Traceur ciblé, Audit système.

Repérer les éléments de preuve.

Synthétiser les incontournables pour chaque méthode.

Initier la présentation de la structure lors de la visite d'évaluation.

---

## Programme

Introduite initialement par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la procédure d'évaluation du secteur médico-social a fait l'objet d'une récente et importante révision. Au-delà de l'appréciation de la qualité des prestations délivrées, cette évaluation vise à positionner la personne accompagnée « actrice » de son parcours, à renforcer la dynamique qualité des établissements et services médico-sociaux et à promouvoir une démarche porteuse de sens pour les structures et les professionnels.

Trois méthodes d'évaluation proches du terrain ont été retenues : l'accompagné traceur, le traceur ciblé et l'audit système.

Comprendre le dispositif d'évaluation de la qualité en secteur médico-social

Les 3 méthodes d'évaluation : définition, objectifs, mode opératoire

Focus sur le choix des accompagnés traceurs

Analyser les points de vigilance sur la méthode « accompagné traceur »

Analyser les points de vigilance sur la méthode « traceur ciblé »

Repérer les éléments de preuve de sa structure pour la méthode « audit système »

Synthèse des atouts de sa structure à mettre en avant lors de la visite d'évaluation

***A consulter également sur notre site :***

***Nous proposons un parcours formatif complet, en INTER ou INTRA, sur 28 h :***

***Fiche formation 1038C – « Le parcours qualité en ESMS »***

---

## Méthodes et modalités pédagogiques

En présentiel.

Recueil des attentes.

Tour de table.

Apports théoriques.

Jeux pédagogiques.

Mise en situation/Simulation sur les méthodes.  
Partage d'expériences.

---

## Modalités et délai d'accès

**Modalités d'accès** : fiche d'inscription (à télécharger sur le site de l'ITS) dûment complétée à renvoyer par mail.

**Délai d'accès** : Au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation, sous réserve de places disponibles. Nous contacter si ce délai ne peut pas être respecté.

---

## INTER/INTRA/Sur-Mesure

**Durée** : 1 jour (7 heures)

**N° référence** : 1027C

### Inter

**Dates** :

24 juin 2025 (18)

02 octobre 2025 (45)

06 novembre 2025 (37)

**Lieux** : à définir ultérieurement dans chaque département.

**Coût** : 350€ par personne, soit 50 euros par heure.

### Intra

**Lieu** : dans votre structure

**Dates et coût** : nous contacter.

### Sur-mesure

Ce programme ne correspond pas parfaitement à votre besoin ? Contactez notre équipe pédagogique dont la spécialité est la conception de solutions de formation sur-mesure.

### Animation

Chargée de mission ou Ingénieur Qualité - SRA Qualiris

### Nombre de participants

Min : 4 | Max. : 12

### Modalités d'évaluation

Autoévaluation de l'atteinte des objectifs en début et en fin de formation.

Evaluation de satisfaction.

---

## Vos contacts

**Inscriptions** : ITS TOURS - Pôle Formation Continue, Conseil et VAE- Hélène TESSON  
02 47 62 33 36 - [formation.continue@its-tours.com](mailto:formation.continue@its-tours.com)

**Renseignements pédagogiques** : SRA Qualiris  
02 38 74 43 42- [qualiris@chu-orleans.fr](mailto:qualiris@chu-orleans.fr)

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse : [referent.handicap@its-tours.com](mailto:referent.handicap@its-tours.com)

N° de Déclaration d'Activité : 24 37 00082 37Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.  
Mise à jour du 04/07/24 v1